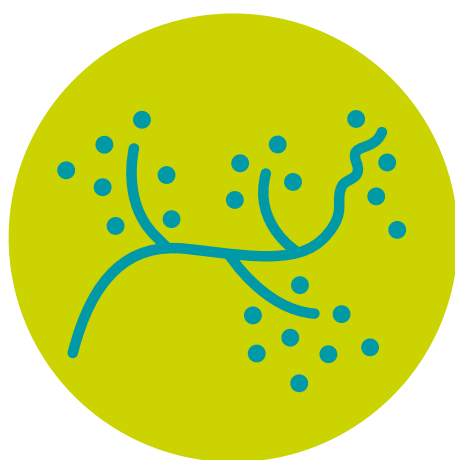


Guide fiscal et comptable

Utiliser Moneko en tant que professionnel·le



moneko

Monnaie Locale de Loire-Atlantique

ASSOCIATION MLC44

LE SOLILAB, 8 RUE SAINT-DOMINGUE,
44200, NANTES

CONTACT@MONEKO.ORG

07 66 87 76 60

[MONEKO.ORG](https://moneko.org)



Sommaire

03

**MONEKO ET SES
MOYENS DE PAIEMENT**

04

**L'UTILISATION DES MONEKOS
NUMÉRIQUES ET BILLETS**

06

L'ENCAISSEMENT

07

**L'ORGANISATION
ADMINISTRATIVE, COMPTABLE ET
FISCALE**

08

**LES FACTURES EN MONNAIES
LOCALES ET LE SCHÉMA DE
COMPTABILISATION**

- *Enregistrement de la facture de vente*
- *Enregistrement de la facture d'achat*

10

**OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES
CAISSES ENREGISTREUSES**

- *Exemple d'un ticket récapitulatif de la journée*
- *Ecriture comptable des ventes à intégrer en comptabilité*

11

**RÈGLEMENT EN MONEKO
D'UNE QUOTE-PART DES
SALAIRES**

- *Exemple d'un bulletin de paie*
- *Les écritures comptables*

14

OPTIONNEL

- *Mention "réglable en Moneko" sur les factures*
- *Etre comptoir de change Moneko*

Moneko et ses moyens de paiements

Les monekos sont utilisables dans le département de la Loire-Atlantique. Ils encouragent l'achat de biens et de services produits localement. Ils circulent en complément de l'Euro et n'ont pas vocation à le remplacer. 1 moneko (1 Mk) = 1 euro. Le prix d'un bien ou service est en général le même qu'en Euro mais certains commerces appliquent des réductions pour les paiements en monekos. Les utilisateur·ices sont des adhérent·e·s du réseau Moneko. Les paiements mixtes en euros et monekos sont possibles.

Les moyens de paiement

Des billets papier de 0,5 mk, 1 mk, 2 mk, 5 mk, 10 mk, 20 mk, 44 mk existent et sont de validité permanente.

Pour obtenir des billets de monekos, les particuliers se rendent dans un des comptoirs de change (commerçants du réseau listés dans l'annuaire) ou au siège de l'association pour échanger leurs euros (espèces ou chèque) contre des billets de monekos.

Nous garantissons la sécurité de nos billets grâce à plusieurs éléments :

- Une bande fluo inimitable à l'impression
- Un MK en transparence, visible à la lumière violette
- Une numérotation unique sur chaque billet



Les monekos numériques sont sur des comptes en ligne et sont utilisés par virements :

- depuis l'application smartphone Moneko. Votre client·e effectue son paiement en scannant votre QR code affiché.
- depuis le site **moneko.org** en accédant à votre compte, pour effectuer vos règlements (factures, salaires...)



NB : Ce mode de paiement intègre les centimes de Moneko.

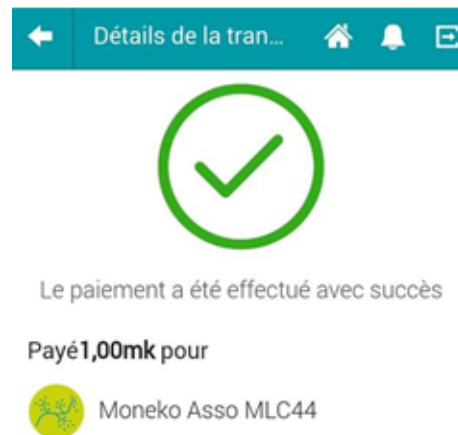
L'UTILISATION DES MONEKOS

BILLETS ET NUMÉRIQUES

Accepter les paiements via l'application numérique

Lorsque votre client·e règle en monekos numériques grâce à l'application, iel vous montre l'écran de son smartphone.

Une coche verte indique sur l'écran de votre client·e que le paiement a bien été validé ! Vous pouvez également vérifier le montant et le destinataire du paiement (vous-même) indiqués en dessous.



Accepter les paiements en billets de monekos

Lorsque je suis payé·e en billets de monekos, je demande à mes client·es de faire **l'appoint (comme pour les chèques restaurant)**, notamment pour les centimes dont le montant est inférieur à 50 c (le plus petit billet de monekos étant 0,50).

Le rendu de monnaie en euros sur les monekos n'est pas légal. Par contre, **vous pouvez rendre la monnaie en monekos sur des monekos.**

Exemples : l'article vaut 8,30 € :

- Votre client·e vous donne 8 mk et 30 c d'€
- Votre client·e vous donne 8,50 mk (iel vous offre les 20 c restants)
- Votre client·e vous donne 10 mk et 30 c d'€, vous lui rendez 2 mk
- Votre client·e vous donne 10 mk, vous lui rendez 2 mk (iel vous offre les 20 c restants) ou vous lui rendez 1 mk (et lui offrez les 20 c restants.)



Le client fait l'appoint **OU** je rend la monnaie en Mk



Utiliser vos monekos

Moneko est une monnaie complémentaire, ce qui va au-delà d'un bon d'achat fléché ! C'est en effet sa circulation qui créera la richesse locale. Nous vous invitons donc à mettre tout en œuvre pour les faire circuler. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Payer vos fournisseur·ses membres du réseau.**

S'ils ne le sont pas, invitez-les à le rejoindre ! Vous pouvez également consulter la liste des prestataires du réseau pour trouver de nouveaux·elles fournisseur·ses sur notre site : <https://carte.moneko.org/>.

- **Proposer à vos salarié·es de leur verser une partie de leur salaire (ou prime) en monekos.**

Pour ce faire, il faut signer une convention d'accord employeur·euse - salarié·e car le ou la salarié·e doit adhérer à l'association Moneko pour les utiliser.

- **Vous rémunérer partiellement en monekos, si vous êtes indépendant·e et les utiliser pour vos achats privés.**

Toutefois, si ce n'est pas possible pour vous de faire circuler vos monekos et/ou que vous avez besoin de trésorerie en euros, **vous pouvez demander à reconvertir des monekos en euros auprès de l'association**. A ce jour Moneko n'applique pas de taux de reconversion (pratiqué dans les autres monnaies locales) ; ceci pour faciliter l'usage et la circulation des monekos par les professionnel·les.

Une démarche engagée conjointe

En lien avec l'association, la première année d'adhésion devrait vous permettre de rechercher les débouchés nécessaires pour faire circuler Moneko au maximum de ses possibilités. N'hésitez pas à nous contacter !

L'encaissement

L'encaissement des billets

Pour l'encaissement des billets de monekos, il suffit de comptabiliser votre fond de caisse en début de journée, en monekos et en euros, puis en fin de journée, en monekos et en euros également.

Cela revient à distinguer deux fonds de caisse, et nous vous conseillons de dédier un compartiment de votre caisse aux billets de monekos.



Programmer sa caisse enregistreuse



Pour faciliter l'étape de la gestion de caisse en fin de journée et les enregistrements comptables, nous vous conseillons d'ajouter un mode de paiement sur votre caisse enregistreuse et même idéalement deux :

- une touche "monekos billets"
- une touche "monekos numériques"

Bon à savoir - Les billets Vendéo

Le Vendéo est la monnaie locale de Vendée. Une convention entre Moneko et Vendéo permet aux adhérent·es professionnel·les d'accepter indifféremment les billets des deux monnaies locales.

Deux fois par an, les deux associations de monnaie locale récupèrent leurs billets respectifs et les échangent.



L'ORGANISATION

ADMINISTRATIVE, COMPTABLE ET FISCALE

Moneko est un mode de paiement au même titre que la carte bancaire, le chèque ou les espèces. Les écritures comptables relatives s'intègrent dans votre comptabilité habituelle, écrites en euro.

- **Facturation identique.** Seul l'encaissement intègre des modalités supplémentaires (monekos billets et numériques). Dans le cas où vous avez plusieurs entités ou plusieurs noms, inscrivez sur les factures le nom de votre compte numérique pour permettre au client·e de vous retrouver facilement.
- **En comptabilité, créer deux comptes supplémentaires :**
 - un compte du type 53 Caisse pour les billets de monekos,
 - un compte Banque 512 pour les monekos numériques.
 - NB : certain·es comptables préconisent de ne pas créer de compte caisse Moneko en les traitant avec les euros espèces. Certain·es professionnel·les utilisent le compte "467 - Autres comptes débiteurs et créditeurs (compte de tiers)".
- **Pour les billets : créer un journal comptable "Caisse monekos billets"** et enregistrez-y les écritures de compensation entre les comptes à payer (clients, fournisseurs, salaires) et le compte 530400 Moneko.
- **Pour le numérique : la comptabilité est simplifiée** puisque toutes les opérations sont automatiquement répertoriées sur votre compte monekos numériques. Vous pouvez éditer un relevé mensuel d'opérations. Pour y accéder, connectez-vous avec vos identifiants professionnels sur moneko.org puis consultez l'onglet "Opérations" et la partie "Historique des opérations".
- L'activité en monekos est soumise à l'application des impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés) au même titre que celle générée en euros. La TVA est enregistrée et réglée en euros. Le contribuable doit conserver les moyens financiers en euros pour régler la TVA due.

LES FACTURES

ET LE SCHÉMA DE COMPTABILISATION

Dans les exemples suivants, sont utilisés les comptes comptables généraux et des sous-comptes des comptes 512, 53 et 58.

- 512100 : Banque euros utilisée
- 530400 : Caisse monekos billets
- 512400 : Compte monekos numériques
- 580400 : Clients monekos billets
- 580500 : Clients monekos numériques

Enregistrement de la facture de vente

Pour faciliter l'étape de la gestion de caisse en fin de journée et les enregistrements comptables, il est conseillé d'ajouter aux modes de paiement de sa caisse deux touches "monekos billets" et "monekos numériques".

Nom et coordonnées du vendeur		Nom et adresse de l'acheteur	
N° Facture			
Date:			
FACTURE			
Description des ventes de marchandises ou prestations			
Montants			
Total HT	1000,00 €	➡	Crédit des Comptes de Ventes 70
Montant TVA	200,00 €	➡	Crédit du Compte de TVA Collectée 4457
Total TTC	1200,00 €	➡	Débit du Compte Clients 41
Modalité de règlement			
Règlement en euros	800,00 €	➡	Crédit du Compte Clients 41 ⁽¹⁾
Règlement en monekos	400,00 Mk	➡	Crédit du Compte Clients 41 ⁽²⁾

Enregistrement de la facture d'achat

Nom et coordonnées du vendeur		Nom et adresse de l'acheteur	
N° Facture			
Date:			
FACTURE			
Description des ventes de marchandises ou prestations			
Montants			
Total HT	1000,00 €	➡	Débit des Comptes d'Achats 60
Montant TVA	200,00 €	➡	Débit du Compte de TVA sur Achats 4456
Total TTC	1200,00 €	➡	Crédit du Compte Fournisseurs 40
Modalité de règlement			
Règlement en euros	800,00 €	➡	Débit du Compte Fournisseurs 40 ⁽³⁾
Règlement en monekos	400,00 Mk	➡	Débit du Compte Fournisseurs 40 ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ : Crédit du Compte Clients 41 par le débit du Compte 512100 (banque Euros) dans le journal de banque correspondant.

⁽²⁾ : Crédit du Compte Clients 41 par le débit du Compte 530400 (Caisse Moneko) dans le journal de Caisse Moneko ou du Compte 512400 (Moneko numérique).

⁽³⁾ : Débit du Compte Fournisseurs 40 par le crédit du Compte 512100 (banque Euros) dans le journal de banque correspondant.

⁽⁴⁾ : Débit du Compte Fournisseurs 40 par le crédit du Compte 530400 (Moneko billets) dans le journal de Caisse Moneko ou du Compte 512400 (Moneko numérique).

Opérations réalisées

PAR LES CAISSES ENREGISTREUSES

La caisse enregistreuse fonctionne sans changement, les enregistrements se font en euros. Les modalités de paiement ajoutées à votre caisse, “monekos billets” et “moneko numériques” s’intègrent dans la contrepartie à l’enregistrement des ventes, au même titre que les paiements par cartes bancaires, chèques, espèces ou titres-restaurant.

Exemple d'un ticket récapitulatif de la journée

Vente rubrique 1	250,00	Espèces	700,25
Vente rubrique 2	600,00	Cartes bancaires	550,00
Vente rubrique 3	855,25	Titres-restaurant	300,00
		Monekos billets	55,00
		Monekos numériques	100,00
Total	1705,25	Total	1705,25

Écriture comptable des ventes à intégrer en comptabilité

N° des comptes		Débit	Crédit
580100	Clients espèces	700,25	
580200	Clients cartes bancaires	550,00	
580300	Clients titres-restaurant	300,00	
580400	Clients monekos billets	55,00	
580500	Clients monekos numériques	100,00	
	70 Ventes		1421,04
	4457 TVA Collectée		284,21
Pour la partie encaissée en monekos billets, il faudra passer l'écriture suivante dans le journal de caisse Moneko			
530400	Monekos billets	55,00	
580400	Clients monekos billets		55,00

Paiement des salaires en monnaie locale

X VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SALAIRE EN MONNAIE LOCALE

L'article L. 112-6 du code monétaire et financier autorise le règlement d'un « acompte sur salaire » en espèces jusqu'à 1 000 € par mois. Les monnaies locales étant considérées par le code monétaire et financier comme un titre de paiement, il est tout à fait possible de verser cet acompte sur salaire en monnaie locale plutôt qu'en euros.

Exemple pour un salaire net de 2 500 € : 2 200 € + 300 mk. L'entreprise effectue un virement bancaire de 2 200 € à son salarié et lui remet 300 mk (papier ou numérique). Ces 300 monekos apparaissent sur la fiche de paie comme un « acompte sur salaire » juste avant le montant net. Sur cette feuille de paie, l'acompte sur salaire apparaît en euros.

Cela ne change pas la déclaration de l'employeur à l'URSSAF, qui se fait en euros (environ 3 200 euros brut chargé dans cet exemple).

L'employeur peut verser, de cette manière, un acompte sur salaire jusqu'à 1 000 monekos net par mois et par salarié. Il est souhaitable d'avoir un accord écrit signé par l'employeur et le salarié. (Cf. modèle de mandat ci-après)

X RÉMUNÉRATION DU GÉRANT - GÉRANTE

En tant que chef d'entreprise « travailleur non salarié », une personne peut se rémunérer en monnaie locale sans limitation.

X RETRAIT TRIMESTRIEL DE MONEKO PAR L'ENTREPRISE

Une entreprise peut choisir de transformer une partie de sa trésorerie en monekos pour diverses raisons : payer ses salariés, ses fournisseurs, des sous-traitants, organiser un événement, souscrire à une énergie renouvelable payable en monnaie locale, etc.

Comptablement, cette opération est comparable à un retrait en espèces de la banque : sortie du compte bancaire de « x » euros et entrée de « x » monekos dans une caisse espèces. Le débit est enregistré dans le compte 421 000 « rémunérations nettes à payer » et le crédit dans le compte 531 000 « caisse monekos ».

Paiement des salaires en monnaie locale

Exemple d'un bulletin de paie

Nom et adresse du salarié	
Salaire brut	1800,00
Retenues salariales	-350,00
Acompte Moneko	-150,00
Net à payer	1300,00

Les écritures comptables

1/ Au moment de l'acompte	Débit	Crédit
425 Acompte	150,00	
530400 Caisse monekos billets		150,00
 2/ L'écriture salaire du mois	 Débit	 Crédit
64 Salaires brut	1800,00	
425 Acompte		150,00
421 Rémunérations dues		1300,00
431 Organismes sociaux		350,00

Nom et adresse structure

Objet : Paiement d'une partie de salaire en Moneko

MANDAT

Je soussigné(e) (nom et prénom du/de la salarié.e)

Né(e) le .../.../... à

Demeurant..... employé.e à depuis le
..... au poste de

et adhérent.e à l'association Moneko - Monnaie Locale Citoyenne, domiciliée au
Solilab, 8 rue Saint-Domingue, 44200 Nantes

donne mandat à mon employeur, également
adhérent Moneko, pour verser une partie de mon salaire directement :
sur mon compte numérique Moneko ☐
en coupons Moneko ☐

✓ soit la somme mensuelle de :

Le complément étant versé sur mon compte bancaire usuel. Le présent mandat
porte effet, dans les termes visés ci-dessus, tant qu'il n'est pas résilié et/ou
modifié par le seul mandant de manière expresse et écrite.

Fait à le

Signature du mandant

Bon pour acceptation du mandat, signature de l'employeur

OPTIONNEL

LES FACTURES FONT PASSER LE MESSAGE

Tous vos fournisseur·euses ne sont pas encore adhérent·es à Moneko ?

Générer l'envie et la curiosité chez eux en signalant que vous acceptez la monnaie locale ! C'est aussi par notre visibilité que le réseau se développe.

Sur toutes vos factures en euros indiquez :



En fonction du logiciel comptable que vous utilisez, l'ajout peut être manuel ou une fonction de paramétrage. Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Le paiement en monekos peut se faire sur tout ou une partie de la facture et peut également être ajouté aux conditions de paiement.

OPTIONNEL

JE DEVIENS COMPTOIR DE CHANGE

Je promets ainsi aux adhérent·es à Moneko de se procurer des billets de monekos dans mon magasin / entreprise / association.

Mailler le territoire avec des comptoirs de change permet de rendre la monnaie locale facile d'accès et disponible pour tous·tes.

L'association mettra à ma disposition un kit comptoir de change :

- Bordereau de change
- Reçu de remise
- Enveloppes contenant les billets

20mk = enveloppe verte = 10 / 5 / 2 / 1 (x2) / 0,5 (x2)

50mk = enveloppe bleue = 20 / 10 / 5 (2) / 2 (x3) / 1 (x3) / 0,5 (x2)

100mk = enveloppe rose = 44 / 20 / 10 (X2) / 5 (X2) / 2 (x2) / 1 / 0,5 (x2)



Process du comptoir



1. L'adhérent·e règle en euros
 - espèces (stockés dans une caisse dédiée)
 - chèque (à l'ordre de MLC44).
2. J'inscris l'opération sur le bordereau de change.
3. Je fais signer l'adhérent·e.
4. Je conserve les chèques et les espèces dans une enveloppe dédiée jusqu'au passage d'un·e bénévole Moneko qui réapprovisionnera mon comptoir.



Je ne mélange pas ma caisse et le comptoir de change !



ASSOCIATION MLC44

LE SOLILAB, 8 RUE SAINT-DOMINGUE,
44200, NANTES
COMPTABILITE@MONEKO.ORG
07 66 87 76 60

[MONEKO.ORG](https://moneko.org)

